

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Lunel-Vieil, et la compatibilité des immeubles bâtis ou non bâtis existants au projet d'aménagement de la ZAE

En exécution de l'arrêté du 26 Nov 2024 no 2024.11. DRCL.0578 de Monsieur le préfet de l'Hérault

je, soussigné(e), Monsieur Fabrice FENOY, maire de Lunel-Vieil

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 32 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

quarante jours, du 13 Janvier 2025 9h au 24 FEV 2025 / 17h

les Du lundi } de 8 h 30 à 12h et de 14h à 17h
ou vendredi } de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____
_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A Lunel Vieil

le 9 Janvier 2025

signature



Première journée :

le lundi 13 Janvier 2025 de 8h30 à 12 et de 14h à 17h

1 - Observations de M⁽¹⁾

Mardi 14 janvier 2025

Elisabeth Guyot. 112 r. A. Auguste 34400 Le V.

Enquête bien menée en plans et images. Cela donne une bonne idée de ce que cela représentera comme impact sur la vie de Lunel-Viel.

Mercredi 15 janvier 2025

Jeudi 16 janvier 2025

Vendredi 17 janvier 2025

Samedi 18 janvier 2025

Dimanche 19 janvier 2025

Lundi 20 janvier 2025

Mardi 21 janvier 2025

Mercredi 22 janvier 2025

Jeudi 23 janvier 2025

Vendredi 24 janvier 2025

Jean Louis Girard - Les points évoqués lors de notre entretien représentent ceux décrits dans mon courrier du 31 janvier 2024 adressé à Madame Carole Quillet, Vallat Directrice du Développement économique de Lunel Agglo, dont ci-joint copie - Les compléments d'observations vous sera adressés après examen plus détaillé du dossier.

J. Girard

Monsieur Jean-Louis GIRARD
43, plan de l'olivier
34400 LUNEL VIEL
Tél : 04 67 71 27 13
06 50 33 64 34
e mail : jlgirard@sfr.fr

COPIE

Madame Carole Quillet-Vallat
Directrice du Développement
Economique de LUNEL AGGLO
152, Chemin des Merles
34403 Lunel cedex

PJ : 6

Lunel Viel, le 31 janvier 2024

Objet : ZAC « les Portes du Dardaillon »
Concertation publique

Madame la Directrice,

Habitant Lunel Viel, je ne pouvais pas rester insensible à ce projet, mitoyen de ma commune natale où je me suis très tôt impliqué dans la vie publique et associative. Je ne peux qu'être favorable à sa réalisation qui permettra la création d'emplois de proximité avec le souci d'y intégrer une identité environnementale forte qui contrastera avec sa voisine du Camp Miaulaire qui s'est « installée » au fil des années sans étude préalable d'ensemble.

Je me permets toutefois de vous faire part de quelques remarques résultant de ma connaissance des lieux, relatives aux accès et aux problèmes hydrauliques liés à la proximité du Dardaillon Est

Accès :

- . Coté sud, depuis la RD 110 route de St Just, sécurisation du carrefour avec le chemin du mas d'Ensuque . Pourquoi pas un rond point avec la participation du Conseil Départemental ?
- . Elargissement du chemin du mas d'Ensuque et amélioration du raccordement sur le chemin du Camp Miaulaire (angle des anciennes dépendances du mas, en ruines, à démolir?). L'élargissement a été réalisé il y a quelques années sur cette partie en englobant l'emprise du fossé latéral sud qui n'a pas été rétabli.
- . Coté rue de la Barthelasse, élargissement du chemin entre le pont sur le Dardaillon et le chemin du Camp Miaulaire où deux véhicules légers ont parfois des difficultés à se croiser, compatible à l'augmentation de la circulation liée à la présence de la maison de retraite « la Jolivade », de l'école Gustave Courbet, du gymnase, des 42 villas du domaine de l'Orangerie et des 12 logements collectifs en cours de construction. Un cheminement doux sécurisé pourrait lui être associé et être aménagé sur les parcelles communales AE 9 et AE 113 (ancien domaine du Château), tout en préservant la partie arborée qui servirait de séparation, en concertation avec la commune de Lunel Viel. (schéma))

Hydraulique :

- . L'extrémité de la rue de la Barthelasse, le chemin de la Barthelasse et son raccordement sur le chemin de Camp Miaulaire constituent un point bas par rapport au niveau de la future ZAC et est régulièrement inondé par fortes pluies ou crues du Dardaillon. Le pluvial actuel se met en charge et peut même refouler en cas de crue.

- . Les eaux pluviales du chemin du Camp Miaulaire qui n'ont pas d'exutoire aménagé devraient être reprise et évacuer vers les bassins de rétention.
- . Evacuation des bassins de rétention vers le chemin du Mas d'Ensuque et rétablissement du fossé et exutoire à réaliser en aval du pont de la RD 110. Le dimensionnement des réseaux EP devrait prendre en compte les eaux du fossé parallèle au Dardaillon qui recalibré pourrait servir de delestage lors des crues du Dardaillon et apporter une amélioration dans ce secteur sensible. (Cf. photos)

Patrimoine :

- . Au début du chemin du mas d'Ensuque, sur la commune de Lunel se trouve une croix dites « de Capmas » du nom d'une vieille famille lunelvielloise, irigée en 1815 sur la propriété familiale, visible sur une photo. Un nouvel emplacement sera à prévoir dans le cadre de l'aménagement du carrefour.

Si besoin était, je peux mettre à disposition du bureau d'études, mes observations et photos des crues du Dardaillon Est, depuis plus de quarante ans et ma documentation historique qui font référence auprès du SYMBO.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Louis Girard





Il semble cependant significatif que Paul Manse ait préféré abandonner l'usage d'une partie du parc d'agrément à celui de parcelles agricoles dont l'exploitation pouvait encore faire vivre la famille. Les livres de comptes et semainiers des années suivantes laissent encore entrevoir des traces de vente ou de projets de vente sur lesquels on ne peut que se perdre en conjectures, puisqu'aucun élément n'en dit plus. Ainsi le 2 juin 1967 est-il marqué : « *avance Rayan sur vente du parc. 10 000,00 F (vente = 25 000 F)* ». Le semainier d'août 1969 à septembre 1970 indique qu'un projet de camping sur la parcelle du bois de la Barthelasse semble envisagé : « *26 oct. visite Mr Portel Barthelasse Camping* ». Le livre de comptes de 1970 marque cependant à nouveau un tournant puisque c'est une parcelle viticole, pas très grande il est vrai, qui va être vendue : « *vente de la Planchude, 10 000 F* ». Enfin le semainier de novembre 1970 à juin 1971 annonce une vente décisive, celle des deux clos qui constituaient le cœur même du domaine : « *19 nov. visite de Malavialle pour vente des clos* ».

Si le semainier précédent indique que les propriétaires continuent d'entretenir ce qui leur reste du domaine, « *12 janv. Jean C. débarrasse arbres déracinés par tempête* », une photo de 1971 montre qu'il ne reste plus dans la partie publique

qu'un cèdre sur les quatre qui avaient été plantés initialement autour du bassin. Par contre les fleurs de pampa sont toujours là ainsi que les palmiers de la partie de l'allée qui va du bassin à l'orangerie qui ont bien grandi. Elle permet également d'apercevoir qu'il y a encore des vases sur les stèles placées devant l'orangerie. C'est finalement le 13 mai 1972 que le morcellement du parc continue, avec la vente à un particulier, M. Calcei, de la parcelle F n°1108 de 1550 m² qui crée un accès depuis la Nationale 113. Une construction y verra le jour beaucoup plus tard. Une notation du semainier de 1972 montre cependant que les ouvriers du château continuent de s'occuper de la partie privée du parc puisque du 19 au 25 mai est inscrit : « *passer recoupe au tamis. Répandre recoupe dans les allées du parc* ». La propriété Calcei sera agrandie le 16 mars 1978 par l'achat de la parcelle F n°1277 de 500 m² et clôturée avec un grillage.

La même année, le démembrement du Clos Neuf commence, avec la vente par la famille Manse de la pointe du Clos Neuf (AE 134 et 135) à SQUOSSINO⁴. (Fig. 94) Si l'allée principale sera préservée, le portail par contre situé à la pointe de la parcelle sera démonté par la commune et reposé la même année à la nouvelle entrée du parc, avenue du Parc, (actuellement condamnée) à la place du portail ordinaire. La scission opérée

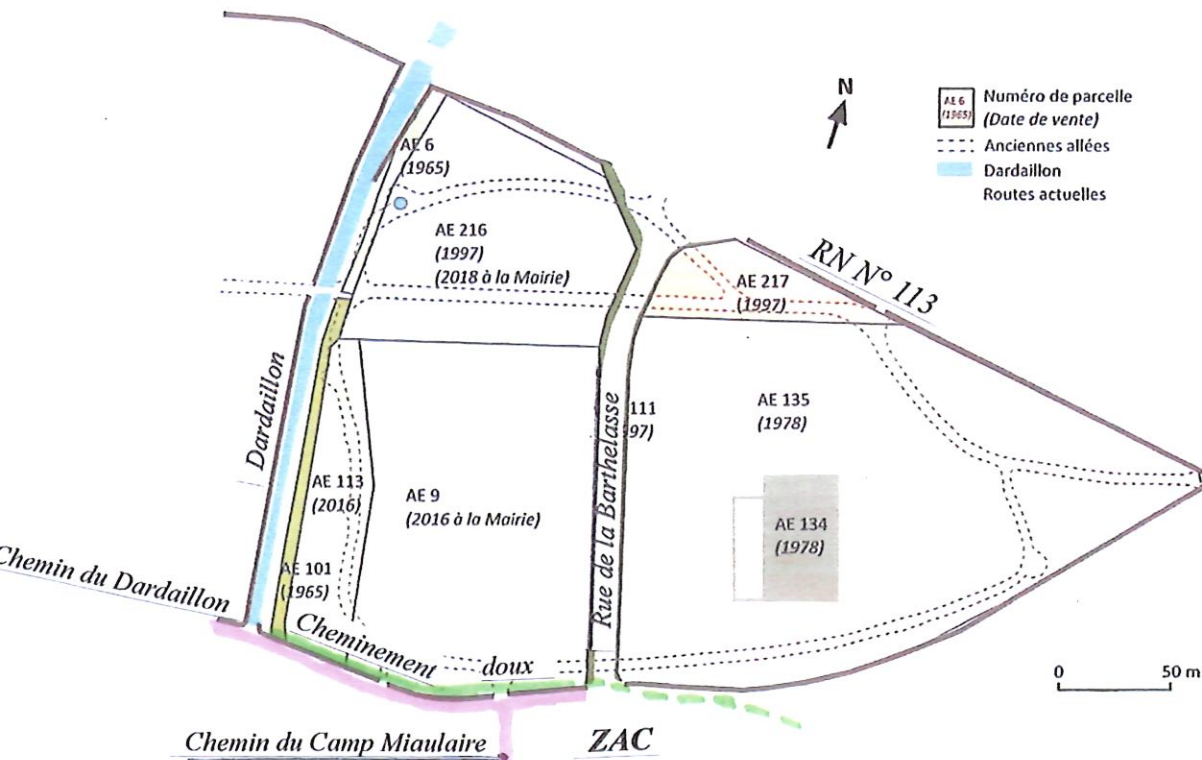
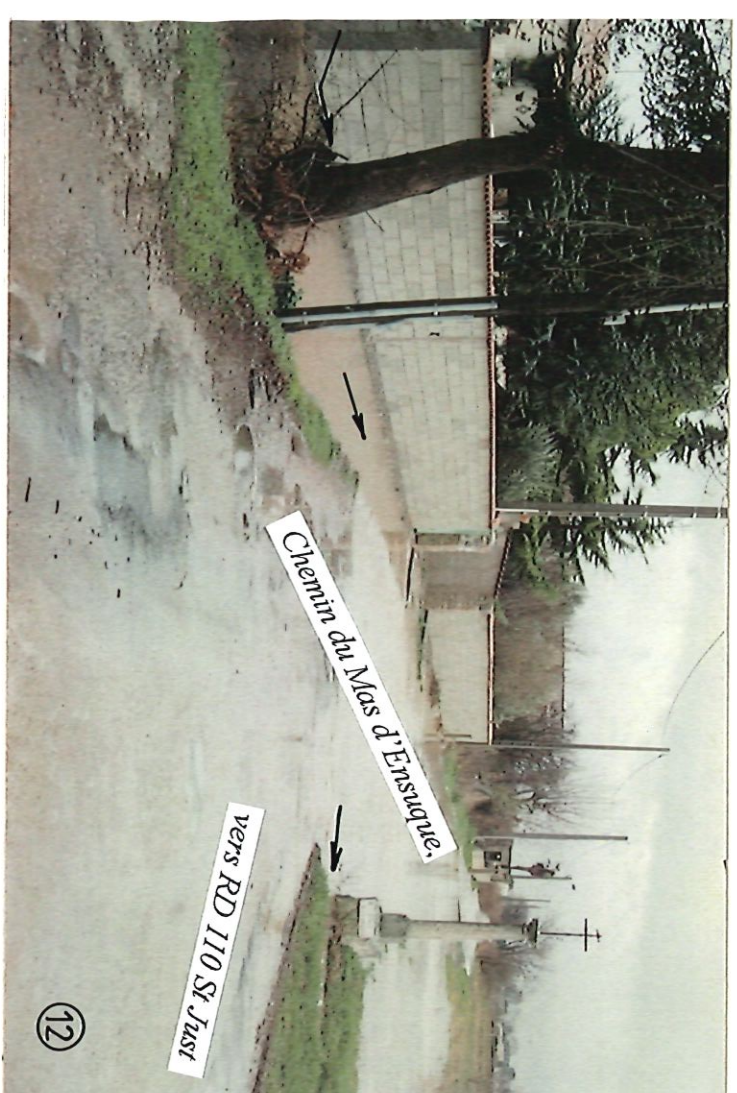
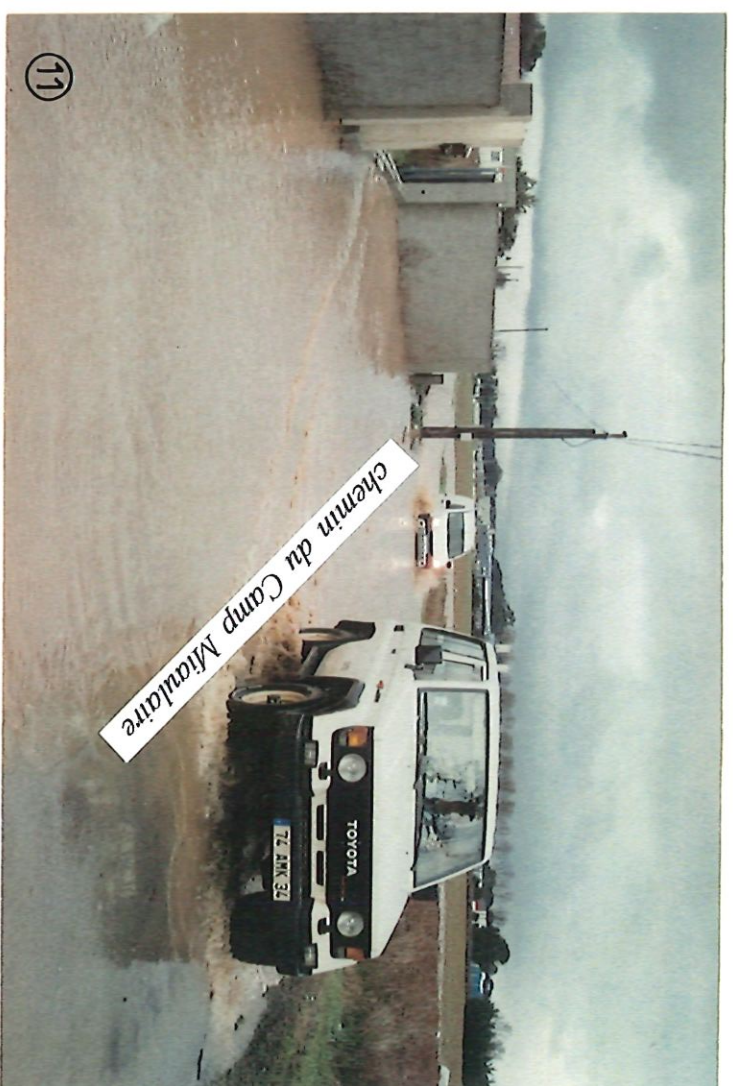
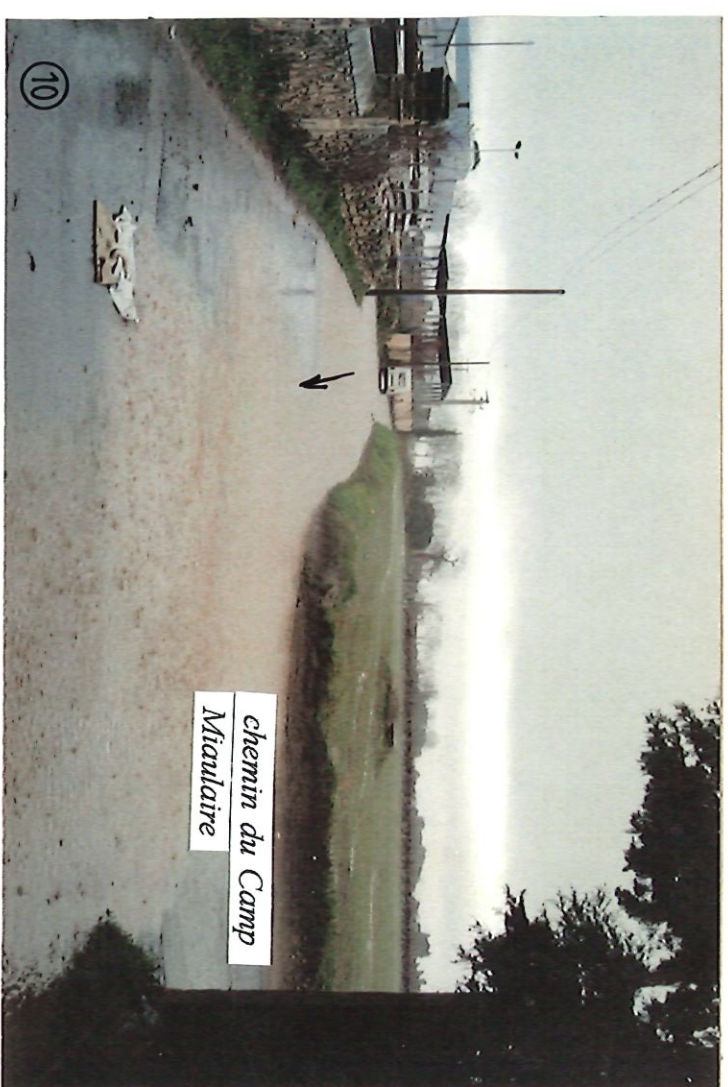
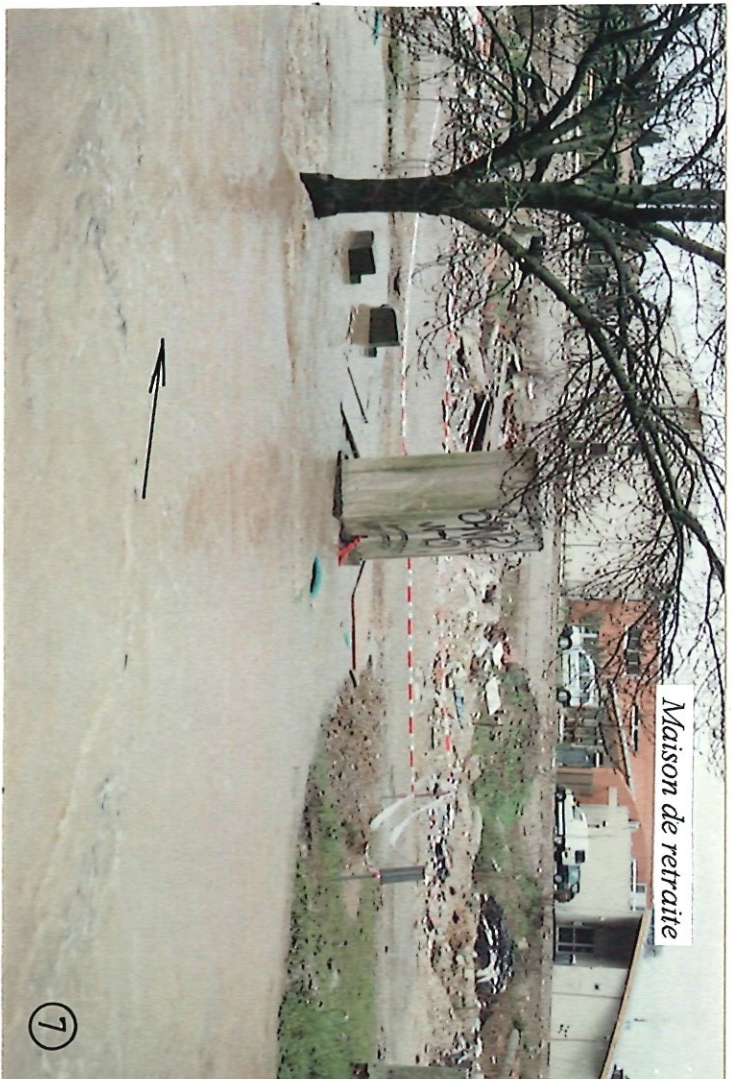


Fig. 94 - Morcellement progressif du Clos Neuf de 1965 à 2018. © Maëlle BANTON, Jean-Louis GIRARD.





LUNEL-VIEL : 02 février 2009. Crue du Dardalhon Est. 15h 00
 10 - chemins du Dardalhon et du Camp Miaulaire,
 11 - chemin de Camp Miaulaire, (entrée entreprise Arnal
 cartonnage)
 12 - chemin du Mas d'Ensugue



7



8



9

- LUNEL-VIEL** : 02 février 2009. Crue du Dardalhon Est. 15h 00
- 7 - en aval du pont de la Barthelasse, ancien poste de refoulement du Verdier,
 - 8 - le même le lendemain, 03 février
 - 9 - la Barthelasse, chemin du Dardalhon, entreprise Navarro, (terrain remblayé).



10

LUNEL-VIEL : 30 décembre 2008. Crue du Dardailhon Est
(en amont du pont de la route de St Just, RD 110) . 10h 45



11

LUNEL-VIEL : 30 décembre 2008. Crue du Dardailhon Est
(route de St Just, chemin du mas d'Ensuque) . 10H 45



16



17



18

LUNEL-VIEL: 02 février 2009. Crue du Dardalhon Est. 16h00
16 - 17 - 18 - rue Antoine Roux

*(les eaux de crue arrivent du terrain (n° 16), traversent la rue Antoine Roux puis d'écoulent ensuite dans le fossé – les travaux de reprofilage et la mise en devers de la rue Antoine Roux en 1995 ont entraîné le rehaussement du niveau d'écoulement de 15 cm environ, avec les conséquences qui en découlent)
Vers 17h 30, pic de la crue, les eaux recouvrent l'îlot central de la rue.*



LUNEL-VIEL : Dardailhon Est . Crue du 3 décembre 2003
*(en amont du pont de la route de St Just - pic de la crue 12h 30)
hauteur d'eau équivalente à la crue de septembre 1994*



Lot. La Bugadière

LUNEL-VIEL : Dardailhon Est . Crue du 3 décembre 2003
*Rue Antoine Roux - CD 110 - l'eau remonte jusqu'à la rue de la Saladelle,
lotissement La Bugadière . Le reprofilage de la rue et la mise en dévers en
1995, font obstacle à l'écoulement des eaux de crue.*